



Règlement du Challenge Louis ALAUX du **01 SEPTEMBRE 2024** Modalités et organisation

Article 1 : Le tournoi est ouvert aux catégories -15 féminines et masculines (2010-2011-2012). Pour garder son intérêt et son enjeu, pour préserver l'équité des rencontres, le comité organisateur a décidé de n'autoriser que l'inscription d'équipes de club.

Article 2 : Le tournoi se déroule en 2 temps :

- **Temps 1** : matchs de poule. (2 poules de 3 équipes)
MATCH DE 2x12min avec 2 min de pause entre les mi-temps, pas de temps-mort.
- **Temps 2** : match de classement
2 demis finales (1ier poule A vs 2e Poule B // 1ier poule B et 2e Poule A)
- Les 2 équipes qui finissent 3e s'affrontent en match Aller-retour
- **Pour les matchs de la 2e partie, ils sont de 2x12min et 1TM par match et 2 min entre les mi temps**

Article 3 : Règlement

- Les règles du jeu sont directement régies par le règlement général de la FFHB
- Le nombre de joueurs inscrits par équipe est de 14 maximum : sur le terrain 1 gardien et 6 joueurs de champ.
- La pause entre chaque match sera de 10 minutes. Les équipes ne se présentant pas à l'appel des arbitres pourront se voir disqualifiées par le comité organisateur.
- Pas de temps mort/ pas de mi-temps / exclusion temporaire de 1 minute.
- En cas d'égalité lors des phases de qualification, les équipes seront

départagées dans l'ordre par le goal average particulier puis si nécessaire par le goal average général.

- En cas de match nul lors des finales, une séance de tir au but de 3 joueurs sera organisée.
- Chaque équipe doit venir avec une personne majeure licencié pour assurer les tables de marques de ses matchs.

Article 4 : Arbitrage

L'Arbitrage sera assuré par les Jeune Arbitre du Comité Isère.

Article 5 : Un joueur engagé dans une équipe évoluant dans le tournoi ne peut en aucun cas en changer en cours de compétition:

Article 6 : Tout joueur inscrit doit être licencié. Lors de votre venue la fiche équipe dûment complétée du numéro de licences de vos joueurs.

Article 7 : Chasubles et maillots

Les équipes doivent pouvoir se présenter sous 2 couleurs.

Article 8 : Le comité organisateur se réserve le droit d'exclure un joueur, une équipe ou toute personne coupable de faits et gestes répréhensibles par l'esprit sportif du tournoi.

Article 9 : En cas de litiges ou de contestations lors du tournoi, le comité organisateur est le seul habilité à prendre les décisions qui s'imposent.

Article 10 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 11 : Les clubs participants sont tenus pour responsables des dégâts qui pourraient être occasionnés par leurs équipes.

Article 12 : Le Handball Club de Crolles Grésivaudan se réserve le droit d'utiliser, dans le cadre de la promotion du tournoi, toutes les images prises pendant l'événement; vous devez donc vous assurer d'avoir les autorisations nécessaires de vos jeunes joueurs.

Article 13 : l'engagement d'une équipe au tournoi entraîne l'acceptation de ce règlement.

Le comité organisateur

POTENTIELLE ORGANISATION		
M1A	1-2	9H00
M1B	1-2	9H30
M2A	2-3	10H00
M1B	2-3	10H30
M3A	1-3	11H00
M3B	1-3	11H30
REPAS / PAUSE		
3-3 AL		13H00
DM1		13H30
DM2		14H00
3-3 RE		14H30
PT F		15H00
FINALE		15H30